



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Soutenez le droit des agents malades d'être soignés dignement

Paris, le 05/11/2024

Madame la Ministre de l'Éducation nationale,

Le SNE en appelle à vous pour obtenir le retrait des mesures d'augmentation du nombre de jours de carence et de diminution de la rémunération les trois premiers mois de CMO.

Pour notre syndicat, une mesure d'équité public privé est entendable si elle s'avère équitable. Or, le projet actuel ne prévoit aucune prise en charge par l'État des jours de carence ou du différentiel de traitement alors que de telles dispositions existent pour 70 % des cadres du secteur privé. Où se trouve l'équité ?

Les mesures envisagées visent à réduire l'écart du nombre de jours d'absence des fonctionnaires par rapport aux salariés du secteur privé. Or, selon le rapport de l'IGS sur lequel le gouvernement s'appuie, les enseignants comptent le même nombre annuel de jours d'absence que les salariés du privé. Dès lors, pourquoi vouloir les placer dans une position plus difficile qu'aujourd'hui ?

Enfin, l'INSEE, dans son rapport du 17/07/24, indique que l'instauration du jour de carence n'a pas eu d'effet significatif sur la quantité d'arrêts de travail abusifs. Par contre, les collègues malades se sont plus rendus au travail, favorisant ainsi contagion et aggravation de leur état. Défendriez-vous une telle déconsidération pour vous-même ?

Le SNE vous invite donc à soutenir vos personnels par le retrait des mesures envisagées, l'instauration d'un suivi médical régulier des enseignants et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Dans cette attente, je vous adresse, Madame la Ministre de l'Éducation nationale, mes plus respectueuses salutations.


Philippe Ratinet
Président du SNE